



Accord sur la conservation des albatros et des pétrels

Troisième Réunion des Parties

Bergen, Norvège, 27 avril – 1^{er} mai 2009

Titre : Échelle des contributions

Auteur : Secrétariat

Échelle des contributions

Objet

Cette communication a pour objet d'examiner différentes méthodes pour calculer l'échelle des contributions des Parties à l'Accord sur la conservation des albatros et des pétrels (ACAP).

Contexte

Le calcul de l'échelle des contributions pour les Parties à l'ACAP repose actuellement sur une série de formules élaborées dans la résolution 2.3. Ces formules utilisent le Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses annuelles des Nations Unies (Résolution 58/1 B, mars 2004) et les indices du Revenu national brut et du Revenu national brut par habitant pour calculer la contribution annuelle que chaque Partie est tenue de faire pour couvrir les coûts de la mise en œuvre de l'Accord, aucune Partie ne contribuant plus de 20% du budget annuel total.

La révision de l'échelle des contributions approuvée a fait l'objet de discussions lors de la 4^e réunion du Comité consultatif en août 2008. Toutes les Parties présentes ont souscrit à l'opinion que leurs futures contributions devraient être plus ou moins équivalentes à leur quote-part établie pour 2009 selon les formules actuelles, en incluant une légère augmentation pour tenir compte de l'inflation. Le Secrétariat a été chargé d'examiner une échelle révisée des contributions qui devra être convenue par consensus lors de MoP3.

Il convient de lire la présente communication en parallèle avec ACAP/RdP3 Doc 24 - Budget de l'Accord 2010-2012 et ACAP/RdP3 Doc 23 Programme de travail 2010-2012 du Comité consultatif – qui expliquent plus en détail la méthode utilisée pour estimer les dépenses liées au fonctionnement du Secrétariat et au financement des réunions des Parties et du Comité consultatif.

Principes directeurs, méthodes et sources de données

Dans son examen des différentes méthodes, le Secrétariat a été guidé par les principes selon lesquels :

- les contributions doivent être calculées selon les ressources des Parties ; et
- les contributions des Parties existantes devraient être plus ou moins équivalentes à leur quote-part établie pour 2009 selon les formules actuelles, en incluant une légère augmentation pour tenir compte de l'inflation.

Le Secrétariat a examiné les processus d'évaluation des contributions utilisées par la Commission pour la conservation de la faune et la flore marines de l'Antarctique (CCFMA [CCAMLR]), la Convention sur la conservation des espèces migratrices d'animaux sauvages (CCEM) [CMS], le Traité sur l'Antarctique, l'Accord sur la protection des oiseaux aquatiques migrateurs afro-asiatiques [AEWA] et l'Accord sur la Conservation des Cétacés de la Mer Noire, de la Méditerranée et de la zone Atlantique adjacente [ACCOBAMS], mais aucun de

ces processus ne présentait un avantage manifeste sur la méthode actuellement utilisée par l'ACAP.

Chaque système avait ses avantages et ses inconvénients et avait manifestement été élaboré pour convenir aux circonstances particulières de ces organisations. Bien qu'un système « hybride » ait été envisagé, il n'a pas été retenu de crainte d'élaborer un système plus complexe que celui qui est actuellement utilisé par l'Accord. Des variations de la formule existante de l'ACAP ont alors fait l'objet d'un examen, et la plus avantageuse est présentée ici.

Pour estimer les contributions en utilisant la formule existante, il a été nécessaire de mettre à jour les sources de données utilisées pour le calcul. Voici quelques précisions sur ces sources :

1. La Cinquième Commission de l'Assemblée générale de l'ONU détermine le barème des quotes-parts au budget ordinaire de l'ONU tous les trois ans. Le barème des quotes-parts tient compte de la capacité contributive d'un pays (mesurée par des facteurs tels que le revenu national et la taille de la population d'un pays). Un « plafond » fixe le montant maximum de la quote-part au budget ordinaire de chaque État Membre. Il y a également un taux de contribution minimum de 0,001 % au budget ordinaire pour les pays pauvres et un plafond de 22% pour le budget ordinaire. Le Barème des quotes-parts des Nations Unies utilisé ici provient de la résolution 61/237 en date du 13 février 2007, dont le Secrétariat peut fournir une copie.

Il convient de noter que le barème de l'ONU est maintenant fondé sur le revenu national brut (RNB) et non pas le produit intérieur brut (PIB) Le RNB est considéré comme un indice plus utile de la richesse d'un pays et par conséquent de sa capacité de payer les contributions annuelles à des accords intergouvernementaux tels que l'ACAP.

2. *Indicateurs du développement dans le monde* (Banque mondiale), Septembre 2008. téléchargés le 5 décembre 2008. (<http://web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/DATASTATISTICS/0..contentMDK:20535285~menuPK:1192694~pagePK:64133150~piPK:64133175~theSitePK:239419,00.html>). Les indicateurs du développement dans le monde (WDI) sont la principale compilation annuelle de données de la Banque mondiale concernant le développement. Cette source de données a été utilisée pour obtenir des chiffres pour la taille des populations, le PIB et le RNB, et pour calculer le revenu national brut par habitant (RNB par habitant).

Échelle des contributions proposée

Trois options pour déterminer l'échelle des contributions sont exposées plus bas en vue de leur examen par les Parties. La première option (Tableau 1) diffère de la deuxième (Tableau 2) en ce qui concerne la contribution maximale payable par une Partie. La méthode existante stipule qu'aucune Partie ne doit contribuer plus de 20 % du budget annuel total, et

la deuxième option réduit la contribution maximale à 15 %. L'application de la formule est similaire sous tous les autres rapports. La troisième option applique une provision pour inflation [inflatior] de 4 % aux contributions versées par les Parties en 2009 (soulignées dans le tableau 3).

Les calculs ont été réalisés sur la base de deux montants pour le budget — 620 000 AUD (qui ne couvre pas intégralement le financement du programme de travail du Comité consultatif) et 750 000 AUD (qui permettrait, selon les estimations, le financement intégral du programme de travail du CC, ainsi que de postes budgétaires qui ne sont pas inclus actuellement dans le projet de budget (voir RdP3 Doc 24 - Tableau 3)

Pour aider les Parties à faire la comparaison entre ces options, le tableau 3 montre le niveau des contributions versées par les Parties au cours de la période triennale précédente (2007-2009), ainsi que les trois options élaborées dans le présent document, sur la base des montants budgétaires de 620 000 AUD et 750 000 AUD.

Le tableau 4 montre les contributions que les Parties verseraient sur la période de trois dans chacun des scénarios pour un budget de 620 000 AUD en appliquant une provision pour inflation de 4 % chaque année et en prenant 2009 comme année de référence.

Examen des prévisions sur l'économie

On a demandé au Secrétariat, lors de CC4, de passer en revue les prévisions sur l'économie à la fin du premier trimestre fiscal de 2009 afin de donner des indications aux Parties sur le niveau probable des augmentations de coût au cours de la période triennale 2010-2012. Les informations qui suivent ont été tirées du rapport intitulé *Mid Year Economic and Fiscal Outlook 2008-09* publié par le Commonwealth d'Australie.

Le tableau 1.2 présente les principaux paramètres économiques utilisés au cours de la préparation du rapport *Mid-Year Economic and Fiscal Outlook 2008-09*. Les paramètres de 2008-09 et de 2009-10 sont des prévisions, tandis que ceux de 2011-12 sont des projections. Les projections de croissance économique sont fondées sur l'analyse des tendances sous-jacentes de l'emploi et de la productivité. Comme pour le Budget, les années projetées présupposent que les prix de denrées non rurales clés continueront d'être inférieurs aux prévisions pour 2009-10. Les prévisions d'inflation s'inscrivent dans la fourchette cible à moyen terme.

Tableau 1.2 : Principaux paramètres économiques ^(a)

	Prévisions		Projections	
	2008-09	2009-10	2010-11	2011-12
PIB réel	2	2 ¼	3	3
Emploi	1 ¼	¾	1 ¼	1 ¼
Indice des salaires et des prix	4 ¼	4	4	4
IPC [Indice des prix à la consommation]	3 ½	3	2 ½	2 ½
PIB nominal	7 ¾	3	4 ¼	4 ¼

^(a) Tous les paramètres à l'exception de l'IPC sont des variations en pourcentage de la moyenne annuelle. L'IPC indique la croissance au cours de l'année jusqu'au trimestre de juin. Comme dans les documents budgétaires antérieurs, les projections admettent a priori une diminution progressive des prix des denrées non rurales.

Tableau 1. Montant du budget 620 000 AUD

	Méthode			
	20 % maximum		15 % maximum	
	% du budget	AUD	% du budget	AUD
Afrique du Sud	2,74	17 003	3,28	20 312
Argentine	2,55	15 785	3,08	19 089
Australie	10,59	65 685	13,39	83 014
Brésil	8,64	53 550	9,66	59 914
Chili	2,21	13 690	2,84	17 585
Équateur	0,10	635	0,10	635
Espagne	13,48	83 579	15,00	93 000
France	20,00	124 000	15,00	93 000
Norvège	14,00	86 807	15,00	93 000
Nouvelle-Zélande	5,18	32 093	7,14	44 278
Pérou	0,38	2 357	0,38	2 357
Royaume-Uni	20,00	124 000	15,00	93 000
Uruguay	0,13	816	0,13	816
Totaux	100,00	620 000	99,87	620 000

Tableau 2. Montant du budget 620 000 AUD

	Méthode			
	20 % maximum			
	% du budget		% du budget	
Afrique du Sud	2,74	20 569	3,28	24 571
Argentine	2,55	19 094	3,08	23 092
Australie	10,59	79 458	13,39	100 420
Brésil	8,64	64 778	9,66	72 476
Chili	2,21	16 560	2,84	21 272
Équateur	0,10	768	0,10	768
Espagne	13,48	101 104	15,00	112 500
France	20,00	150 000	15,00	112 500
Norvège	14,00	105 008	15,00	112 500
Nouvelle-Zélande	5,18	38 822	7,14	53 562
Pérou	0,38	2 852	0,38	2 852
Royaume-Uni	20,00	150 000	15,00	112 500
Uruguay	0,13	987	0,13	987
Totaux	100,00	750 000	99,87	750 000

Tableau 3. Comparaison montrant une augmentation de 4 % par rapport aux contributions de 2009 et un plafond¹ de 15 % et de 20 % (selon les tableaux 1 et 2 ci-dessus).

	Contributions annuelles (AUD)			4 % de + qu'en 2009	15 % (620 000)	15 % (750 000)	20 % (620 000)	20 % (750 000)
	2007	2008	2009	2010	2010	2010	2010	2010
Afrique du Sud	19 820	20 282	21 414	22 271	20 312	24 571	17 003	20 569
Argentine	17 298	17 701	18 689	19 437	19 089	23 092	15 785	19 094
Australie	87 794	89 837	94 852	98 646	83 014	100 420	65 685	79 458
Brésil	—	2 936	37 203	38 691	59 914	72 476	53 550	64 778
Chili	15 120	15 472	16 335	16 988	17 585	21 272	13 690	16 560
Équateur	472	483	510	530	635	768	635	768
Espagne	89 800	91 890	97 020	100 901	93 000	112 500	83 579	101 104
France	89 800	91 890	97 020	100 901	93 000	112 500	124 000	150 000
Norvège	38 885	68 211	72 019	74 900	93 000	112 500	86 807	105 008
Nouvelle-Zélande	36 810	37 667	39 770	41 361	44 278	53 562	32 093	38 822
Pérou	2 286	2 339	2 470	2 569	2 357	2 852	2 357	2 852
Royaume-Uni	89 800	91 890	97 020	100 901	93 000	112 500	124 000	150 000
Uruguay	—	—	1 285	1 336	816	987	816	987
	487 885	530 598	595 607	619 431	620 000	750 000	620 000	750 000

¹ Les chiffres des quatre dernières colonnes de ce tableau ont été calculés à l'aide du Barème de répartition [des contributions] des Nations Unies de 2007, ceux des quatre colonnes précédentes à l'aide du Barème de répartition des Nations Unies de 2004.

Tableau 4. Comparaison montrant l'effet d'une augmentation de 4 % sur les contributions de 2009 pour les trois méthodes

	Contribution annuelle (AUD)			4 % de plus qu'2009 (10 Parties) Option 1			4 % de plus qu'2009 (méthode des 15%) Option 2			4 % de plus qu'2009 méthode des 20% (13 Parties) Option 3		
	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012
Afrique du Sud	19 820	20 282	21 414	22 271	23 162	24 088	20 294	21 105	21 949	16 988	17 667	18 374
Argentine	17 298	17 701	18 689	19 437	20 214	21 023	19 072	19 835	20 628	15 770	16 401	17 057
Australie	87 794	89 837	94 852	98 646	102 592	106 696	82 938	86 255	89 706	65 625	68 250	70 980
Brésil		2 936	37 203	38 691	40 239	41 848	59 859	62 253	64 743	53 501	55 641	57 867
Chili	15 120	15 472	16 335	16 988	17 668	18 374	17 569	18 272	19 003	13 677	14 224	14 793
Équateur	472	483	510	530	551	573	634	659	686	634	659	686
Espagne	89 800	91 890	97 020	100 901	104 937	09 135	92 915	96 631	100 497	83 502	86 843	90 316
France	89 800	91 890	97 020	100 901	104 937	109 135	92 915	96 631	100 497	123 886	128 842	133 995
Norvège	38 885	68 211	72 019	74 900	77 896	81 012	92 915	96 631	100 497	86 727	90 196	93 804
Nouvelle-Zélande	36 810	37 667	39 770	41 361	43 015	44 736	44 237	46 007	47 847	32 063	33 346	34 680
Pérou	2 286	2 339	2 470	2 569	2 672	2 779	2 355	2 449	2 547	2 355	2 449	2 547
Royaume-Uni	89 800	91 890	97 020	100 901	104 937	109 135	92 915	96 631	100 497	123 886	128 842	133 995
Uruguay			1 285	1 336	1 389	1 445	815	848	882	815	848	882
Montant du budget	487 885	530 598	595 607	619 431	644 209	669 978	619 431	644 209	669 977	619 431	644 209	669 977

Notes:

Le budget adopté par RdP2 pour l'exercice financier 2009 s'élevait à 485 100 AUD et a été financé par les contributions de 10 Parties. Trois nouvelles Parties ont adhéré à l'Accord par la suite et, comme convenu par RdP2, leurs contributions ont calculées à l'aide de la formule donnée dans la Résolution 2 et ces montants ont été ajoutés à l'affectation disponible pour le fonctionnement de l'Accord (en particulier pour financer les travaux du Comité consultatif. C'est pour cette raison qu'il y a une différence considérable dans le calcul des contributions lorsqu'on ajoute 4 % au budget "réel" de 2009 (Option 1) et lorsqu'on utilise la troisième option, selon laquelle le taux de base est calculé sur la base des contributions de 13 Parties. Il s'ensuit que les contributions indiquées pour l'option 1 ne sont pas proportionnelles aux contributions calculées à l'aide de la formule adoptée à RdP2, ce qui se traduit par une différence importante, pour certaines Parties, entre les contributions indiquées pour les options 1 et 3.